

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Entrée en vigueur de l'agrément de la profession d'hygiéniste bucco-dentaire

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui fixent la date de l'entrée en vigueur de certaines dispositions dans le cadre de l'agrément de la profession d'hygiéniste bucco-dentaire.

La loi du 11 août 2017 portant des dispositions diverses en matière de santé a créé un cadre légal qui prévoit la possibilité, pour les dentistes, de déléguer certaines activités relevant de leur art à des praticiens de l'art infirmier et aux professions paramédicales. L'arrêté royal du 28 mars 2018 relatif à la profession d'hygiéniste bucco-dentaire a ensuite introduit une nouvelle profession paramédicale dans les soins bucco-dentaires. Les projets fixent la date d'entrée en vigueur au 30 juin 2019.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 18 novembre 2004 relatif à l'agrément des praticiens des professions paramédicales, pour la profession d'hygiéniste bucco-dentaire

Projet d'arrêté royal fixant la date de l'entrée en vigueur des articles 177, 179 et 180 de la loi du 25 janvier 1999 portant des dispositions sociales, pour la profession d'hygiéniste bucco-dentaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>